

The background of the entire page is a photograph of a forest. In the foreground, there are trees with yellow and orange autumn leaves. In the background, there are tall, thin evergreen trees. A green rectangular overlay covers the lower half of the page, containing the title text and a small leaf icon.

RAPPORT SUR
L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE



Lettre de notre chef de la direction

Nos clients investisseurs nous confient un mandat simple mais profond : fournir des résultats d'investissement viables et à long terme. Chez Vestcor, nous croyons que l'investissement responsable est essentiel à cette mission. C'est une manière disciplinée d'intégrer des informations ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) pertinentes dans les décisions d'investissement pour améliorer la gestion des risques et soutenir la création de valeur à long terme.

Au cours de l'année passée, nous avons continué à intégrer les considérations ESG dans notre processus d'investissement. Nos Lignes directrices sur l'investissement responsable, approuvées par le conseil d'administration, encadrent notre approche. De plus, notre comité d'investissement responsable multidisciplinaire présidé par le chef des placements supervise la mise en œuvre à travers les portefeuilles gérés à l'interne. Notre modèle de gestion des risques en trois lignes de défense garantit que les risques liés au climat et autres risques ESG pertinents sont identifiés par les équipes de placement, surveillés indépendamment par notre équipe des risques et vérifiés par le vérificateur interne.

L'engagement actif continue d'être un outil central. Nous votons sur les procurations pour toutes les actions cotées gérées à l'interne, réalisons une diligence raisonnable et engageons des gestionnaires externes sur les attentes en matière de bonne gouvernance, et collaborons avec des associations industrielles canadiennes pour soutenir une gouvernance saine et les meilleures pratiques.

Au cours de l'année, nous avons signé les Principes pour un investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies. Nous avons également terminé un cycle d'établissement de rapports PRI volontaire initial pour nous préparer au rapport de transparence PRI de l'année prochaine étant donné que la transparence reste une priorité.

Ce quatrième Rapport sur l'investissement responsable se concentre sur nos activités en 2024, où nous fournissons des mises à jour d'année en année sur l'activité de vote par procuration et les indicateurs de carbone du portefeuille. Au 31 décembre 2024, notre intensité totale des émissions financées est de 36,5 t éq. CO₂ par million de dollars investi, avec une couverture de l'empreinte carbone dans 93 % de nos actifs totaux sous gestion, et un alignement continu avec les orientations fournies par le Partenariat pour la comptabilité carbone financière.

Merci à nos clients et à nos équipes pour leur confiance et leur engagement continus. Nous continuerons à nous concentrer sur ce qui compte le plus : un investissement discipliné visant à offrir des résultats viables et à long terme pour nos clients investisseurs.

[Signée par]
Sean Hewitt
Président et chef de la direction



Mesures de l'empreinte carbone 2024

Méthodologie de calcul de l'empreinte carbone

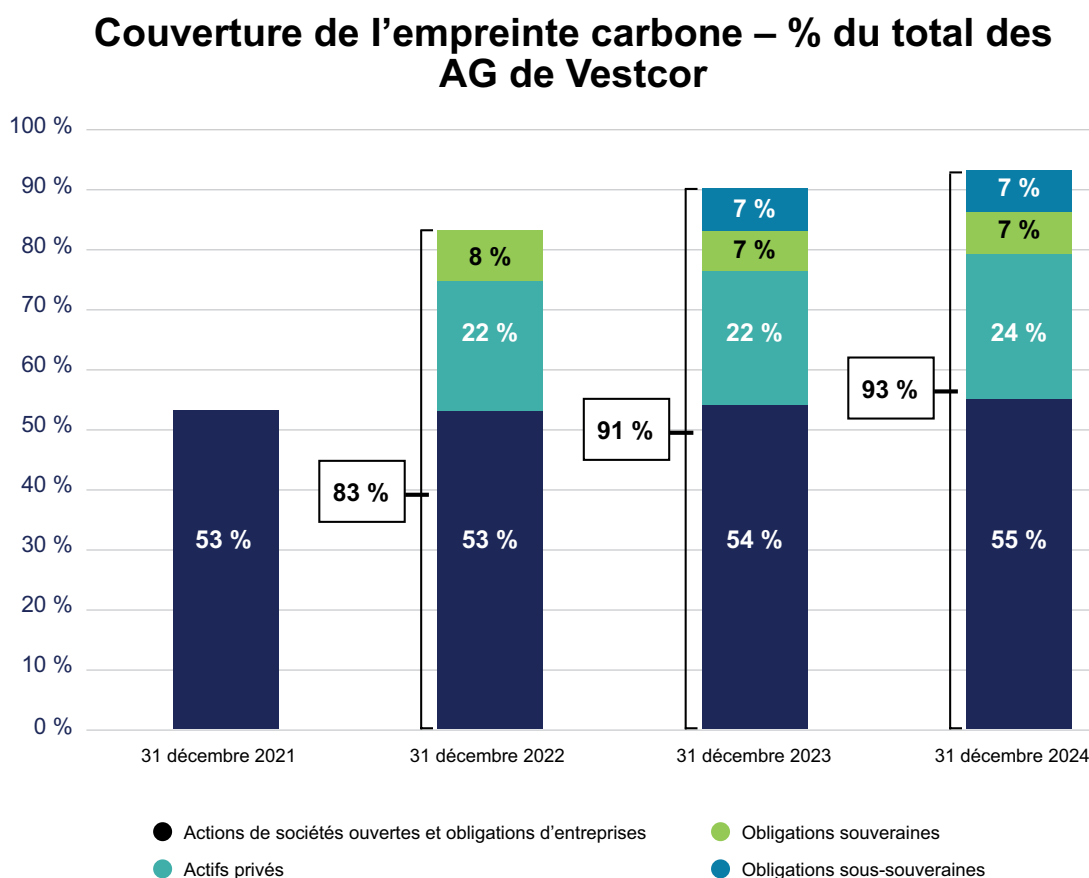
Notre méthodologie de calcul de l'empreinte carbone continue d'être guidée par les recommandations du Partenariat pour la comptabilité carbone financière (PCAF). Les orientations de l'industrie et les meilleures pratiques en matière de méthodologie de calcul de l'empreinte carbone ont connu un développement rapide, et nous prévoyons que notre méthodologie continuera à évoluer au fil du temps en parallèle avec ces développements. Des détails supplémentaires sur notre méthodologie de calcul de l'empreinte carbone sont discutés dans l'annexe « Remarques sur les calculs d'empreinte carbone ».

Les lignes directrices et les normes sur la déclaration de l'empreinte carbone continuent d'évoluer à un rythme rapide, et des méthodologies plus standardisées ainsi que des données de meilleure qualité deviennent disponibles au fil du temps grâce à ce processus. Nos indicateurs climatiques sont calculés au mieux de nos capacités en utilisant la meilleure qualité de données à notre disposition au moment de cette publication. Nos divulgations continueront à s'adapter en fonction des développements des normes de déclaration de l'empreinte carbone.



Des détails supplémentaires sur notre méthodologie de calcul de l'empreinte carbone sont présentés dans l'annexe « Remarques sur les calculs d'empreinte carbone ».

Graphique 1. Couverture de l’empreinte carbone – % du total des actifs gérés (AG) de Vestcor



* Les chiffres peuvent ne pas totaliser en raison des arrondis.

Cette année, nous continuons à publier les calculs d’émissions totales financées (t éq. CO₂) et d’émissions de carbone financées (t éq. CO₂/M\$ investis) pour les actions de sociétés ouvertes (y compris tous les avoirs des portefeuilles en compte d’actions et autres titres assimilés), les obligations d’entreprises et les actifs de sociétés fermées, y compris l’immobilier, les infrastructures, les actions de sociétés fermées et le crédit privé (tableau 1). Guidés par la norme PCAF, nous continuons à publier séparément les émissions de carbone associées aux placements en obligations souveraines (tableau 2). Nous divulguons également les émissions de carbone attribuables aux investissements dans des obligations sous-souveraines (tableau 3). **Nous arrivons ainsi à un taux de couverture de l’empreinte carbone de 93 %.**

En ce qui concerne les portefeuilles du champ d’application, le calcul inclut également les émissions provenant d’actifs composites tels que les fonds négociés en bourse et les produits dérivés comme les contrats à terme sur actions. Les obligations municipales et d’agences gouvernementales ne sont pas incluses dans la couverture globale de l’empreinte carbone en raison de la disponibilité limitée des données, de même que les portefeuilles d’actions en compte / à découvert en raison de l’absence de lignes directrices largement acceptées pour l’établissement de rapports sur cette catégorie d’actifs. En outre, les calculs ne comprennent pas, entre autres, les liquidités, les billets à court terme, les contrats de change et les bons de souscription d’actions.

Calculs d'empreinte carbone 2024

Notre intensité totale d'émissions financées est de 36.5 t éq. CO₂/M\$ investis au 31 décembre 2024. Ce calcul couvre 79 % de nos placements totaux et comprend les actions de sociétés ouvertes, les obligations d'entreprises et les actifs privés.

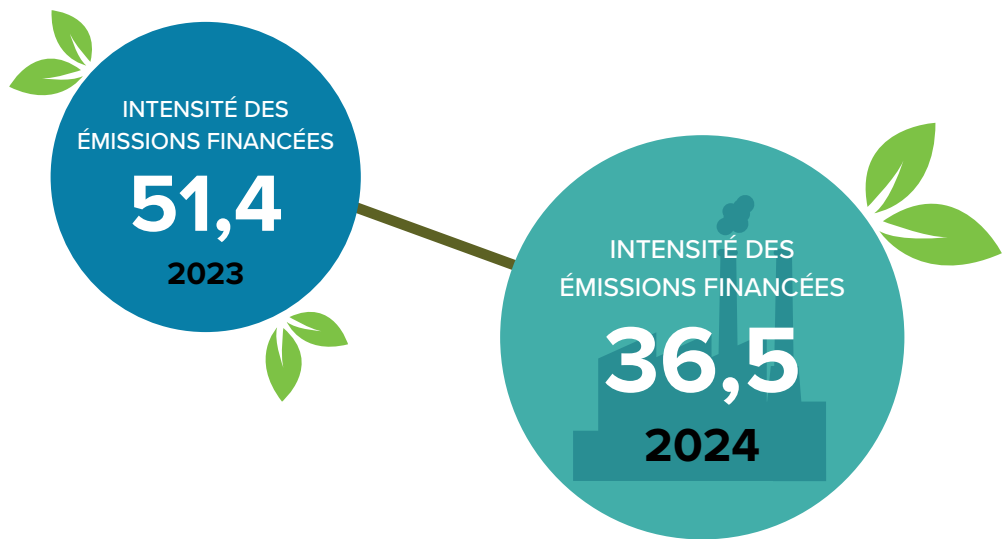
Tableau 1. Calculs d'empreinte carbone (actions de sociétés ouvertes, obligations d'entreprises et actifs privés.)

Au 31 décembre	2024	2023	2022*	2024 par rapport à 2022
Intensité des émissions financées (t éq. CO ₂ /M\$ investis)	36,5	51,4	52,9	- 31 %
Total des émissions financées (t éq. CO ₂)	662 265	821 826	789 242	- 16 %
AG en catégorie pour les mesures d'émissions financées (en millions de dollars canadiens)	21 449	19 001	16 463	+ 30 %

** L'année 2022 était la première durant laquelle les actifs privés ont été inclus dans le calcul des mesures du carbone du portefeuille*

L'intensité des émissions financées a diminué, passant de 51,4 au 31 décembre 2023 à 36,5 au 31 décembre 2024. Les principaux facteurs à l'origine de cette diminution sont :

- des changements dans la détention de portefeuille,
- la réduction des émissions de carbone des entreprises détenues, soit fournies par le fournisseur de données soit reportées directement,
- un ajustement de la méthodologie de calcul des émissions de carbone pour l'immobilier privé et les infrastructures privées afin de mieux s'aligner sur les normes PCAF,
- l'effet d'une base plus élevée de la valeur marchande agrégée dans le dénominateur.



Guidés par la norme PCAF, nous rendons compte des émissions de carbone attribuables aux placements en obligations souveraines séparément de nos calculs de carbone pour l'ensemble des placements, et nous rendons compte des émissions attribuables aux obligations sous-souveraines séparément des obligations souveraines.

Tableau 2. Calculs d'empreinte carbone pour les obligations souveraines (y compris l'UTCATF¹)

<i>Au 31 décembre</i>	2024	2023²
Intensité des émissions financées (t éq. CO ₂ /M\$ de placement)	199	225
Total des émissions financées (t éq. CO ₂)	341 941	330 999
% des AG couverts	7 %	7 %

Tableau 3. Calculs d'empreinte carbone pour les obligations sous-souveraines (y compris L'UTCATF³)

<i>Au 31 décembre</i>	2024	2023
Intensité des émissions financées (t éq. CO ₂ /M\$ de placement)	173	219
Total des émissions financées (t éq. CO ₂)	273 398	336 160
% des AG couverts	7 %	7 %

^{1,3} Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

² Voir les « Remarques sur les calculs d'empreinte carbone » pour la méthode de calcul à la fin de l'année 2022.

Statistiques générales des votes par procuration en 2024

Le tableau suivant présente une ventilation des activités de vote par procuration de Vestcor pour les actions d'entreprises cotées en bourse détenues en 2024. Ces votes ont été exercés conformément aux « principes » exprimés dans nos LDIR :

- 01** | Traitement égal de tous les actionnaires (p. ex. droits de vote, attributs et divulgations d'informations),
- 02** | Pratiques efficaces et exemplaires de gouvernance indépendante et de divulgation,
- 03** | Objectifs à long terme de création de valeur et de soutien du développement durable.

Catégorie	Nombre de propositions	Contre la gestion
Environnement	172	17 %
Social	986	17 %
Gouvernance – général	2 702	12 %
Gouvernance – indépendance du conseil	25 772	8 %
Gouvernance – rémunération des administrateurs	804	6 %
Gouvernance – rémunération des dirigeants	3 187	15 %
Gouvernance – structure du capital	3 534	6 %
Autres domaines	100	44 %
Total	37 257	9,0 %

Dans l'ensemble, le soutien des actionnaires pour toutes les affaires soumises à un vote s'est maintenu à environ 90 %, comme les années précédentes.

Le soutien des actionnaires pour les propositions concernant l'indépendance du conseil semble avoir augmenté au cours des réunions suivies par Vestcor (ce qui pourrait indiquer une politique prudente concernant la nomination d'individus qui ne sont pas affiliés ou des administrateurs internes).

Cependant, les propositions de rémunération des dirigeants ont connu une légère baisse en termes de soutien des actionnaires. *(À partir du 1^{er} juillet 2024, la SEC a rendu obligatoire pour tous les gestionnaires d'investissement institutionnels qui sont des déclarants de 13F de rapporter les votes sur la rémunération dans la nouvelle version du formulaire N-PX lors du vote sur l'approbation de la rémunération des dirigeants).*

Les propositions de gouvernance générale, qui sont principalement une collection d'éléments divers, ont enregistré une baisse d'environ 1%, sans indication spécifique.

Bien que le nombre total de propositions ait diminué pour les entreprises suivies par Vestcor, les propositions soumises par les actionnaires ont légèrement augmenté cette année (indiquant un activisme des actionnaires). La proportion de propositions liées aux enjeux ESG a continué de voir un intérêt réduit, tandis que l'intérêt pour la structure du capital et la rémunération a augmenté.

Remarques sur les calculs d'empreinte carbone

01 DONNÉES SUR L'EMPREINTE CARBONE

La majeure partie de nos calculs d'empreinte carbone utilise les données d'empreinte carbone de MSCI, ce qui signifie que les données d'émission sont collectées par MSCI à partir des rapports et des déclarations publiques des entreprises. Lorsque les données sur les émissions ne sont pas publiées, MSCI fournit des estimations basées sur ses modèles internes. Lorsque MSCI ne dispose pas de données, une méthode d'estimation est appliquée, basée principalement sur les émissions moyennes des sous-secteurs de la classification GICS. Pour les placements privés dans l'immobilier et les infrastructures, les données sur les émissions proviennent principalement des déclarations des entreprises. Pour les actions de sociétés fermées, les émissions sont estimées à l'aide d'indicateurs publics établis principalement sur la base des émissions moyennes des sous-secteurs de la classification GICS. Parmi tous les placements pris en compte dans le calcul de l'empreinte carbone de cette année, 78 % des données relatives aux émissions proviennent de déclarations directes des entreprises ou des gouvernements et 22 % sont estimées par MSCI ou Vestcor. Les données sur les émissions utilisées dans les calculs proviennent des données les plus récentes disponibles au moment des analyses. Veuillez noter que les variations des mesures de carbone ne sont pas seulement attribuables aux variations des émissions des entités détenues, mais sont également sensibles aux variations d'autres paramètres tels que les variations de la valeur marchande du portefeuille et les variations du taux de change utilisé pour convertir les placements en devises étrangères en mesures basées sur le dollar canadien.

02 Toutes les valeurs indiquées sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le taux de change appliqué est celui du 31 décembre 2024.

03 Nos indicateurs climatiques comprennent les émissions de gaz à effet de serre (GES) des catégories 1 et 2 pour les actions de sociétés ouvertes, les obligations d'entreprise et les actifs privés. Les émissions de catégorie 1 sont des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par une entreprise et les émissions de catégorie 2 sont des émissions indirectes de GES associées à l'achat d'électricité, consommée par l'entreprise.

04 Les calculs d'empreinte carbone publiés pour les obligations souveraines et sous-souveraines dans les tableaux 2 et 3 concernent les émissions de catégorie 1 en utilisant la méthode de production recommandée par le PCAF, y compris l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (l'UTCATF). Conformément aux recommandations du PCAF, nous présentons ici des mesures supplémentaires pour les obligations souveraines et sous-souveraines excluant l'UTCATF :

31 décembre 2024	Obligations souveraines	Obligations sous-souveraines
Intensité des émissions financées (t éq. CO ₂ /M\$ investis) sauf de l'UTCATF	190	177
Total des émissions financées (t éq. CO ₂) sauf de l'UTCATF	326 520	278 791

05 AG en catégorie pour le 31 décembre 2024

AG pour calculs d'empreinte carbone (millions \$ CA)	31 décembre 2024
Actions de sociétés ouvertes et obligations d'entreprises	12 727
Actifs privés	5 425
<u>Obligations souveraines et obligations sous-souveraines</u>	3 296
Total des AG en catégorie pour les calculs de l'empreinte carbone	21 449
AG totaux de Vestcor	23 085

Au total, les placements inclus dans ces analyses représentaient environ 93 % des actifs sous gestion de Vestcor au 31 décembre 2024. Il est possible que des totaux ne concordent pas en raison des arrondis.

06 Les années précédentes, nous avons présenté l'intensité en carbone moyenne pondérée (ICMP) pour la partie de notre portefeuille constituée d'actions et d'obligations d'entreprises. L'indicateur ICMP ne peut pas être appliqué aux obligations souveraines et sous-souveraines en raison de son attribution basée sur les revenus. L'indicateur ICMP ne peut pas être utilisé pour les actifs privés en raison de l'accès limité aux données des entreprises. Nous continuerons à mesurer l'indicateur ICMP, mais pour cette année et à l'avenir, nous prévoyons de présenter les émissions totales de carbone financées (t éq. CO₂) et l'intensité des émissions de carbone financées (t éq. CO₂/M\$ investis). Ces indicateurs s'alignent mieux sur les normes du PCAF tout en nous permettant de présenter des calculs cohérents pour un plus grand nombre de catégories d'actifs couvrant un plus important pourcentage d'actifs gérés.

07 Calculs des indicateurs climatiques

Total des émissions de carbone financées (t éq. CO₂) :

Cet indicateur mesure l'impact climatique en tant qu'émissions de carbone dont le portefeuille est responsable par son financement total des entreprises concernées (actions et obligations de l'entreprise). Le total des émissions de chaque émetteur comprend ses émissions de GES de catégorie 1 et de catégorie 2. Le total des émissions financées du portefeuille est calculé en additionnant les émissions de chaque émetteur, pondérées par les avoirs du portefeuille en actions et obligations de l'émetteur, puis exprimé en pourcentage de la valeur propre de l'émetteur (y compris les liquidités).

$$\sum_i^n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de l'émetteur incl. liquidités}_i} \times \text{émissions de GES de la catégorie 1 et de la catégorie 2 de l'émetteur}_i \right)$$

Émissions financées (t éq. CO₂/M\$ investis)

Cet indicateur mesure l'impact climatique normalisé du portefeuille en termes d'émissions de carbone dont un investisseur est responsable en raison de son financement total, par million de dollars investi.

$$\frac{\sum_i^n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de l'émetteur incl. liquidités}_i} \times \text{émissions de GES de la catégorie 1 et de la catégorie 2 de l'émetteur}_i \right)}{\text{valeur actuelle du portefeuille (M\$)}}$$

Intensité des émissions de carbone financées par les obligations souveraines (t éq. CO₂/M\$ PIB ajusté à la PPA) :

La part des émissions souveraines totales d'un pays attribuable à un investisseur est proportionnelle à l'exposition de l'investisseur aux obligations souveraines, exprimée en pourcentage du PIB du pays ajusté à la parité du pouvoir d'achat (PPA).

$$\sum_i^n \left(\text{valeur actuelle de l'investissement}_i \times \frac{\text{émissions de GES de l'émetteur souverain}_i}{\text{PIB en M\$ de l'émetteur souverain ajusté au PPA}_i} \right)$$



📍 pont piétonnier Bill-Thorpe, Fredericton, Nouveau-Brunswick
sous licence en vertu de Tourisme N.-B.



140, rue Carleton
Bureau 400
Fredericton (N.-B.) E3B 3T4

505-453-2296

[Vestcor.org](https://vestcor.org)

